

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

Republique française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_77 - OBJET : Contrat de maintenance préventive et curative du panneau d'affichage municipal électronique et abonnement DATA avec l'entreprise ORIGINAL TECH France

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer avec l'entreprise ORIGINAL TECH France – 2 Parc des Plattes – Rue des Mûriers – 69390 VOURLES un contrat comprenant la maintenance préventive et curative pour le panneau d'affichage municipal électronique, l'hébergement sur serveur web et l'abonnement DATA.

DIT que les conditions tarifaires annuelles sont les suivantes :

- 1 520 € hors taxes pour la maintenance,
- 360 € hors taxes pour l'hébergement,
- 426 € hors taxes pour l'abonnement Data.

DIT que ce contrat prend effet à compter du 1er octobre 2023 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ce contrat seront prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 15 septembre 2023

Le Maire,

Olivier GUIR

